SAINT-BERNARD

ET

SON TRAITÉ *DE CONSIDERATIONE.*

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

LE AVRIL 1869, A HEURES DU SOIR

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

PAR

PAUL THENAUD,

DE TONNEINS (LOT-ET-GARONNE).

STRASBOURG,

IMPRIMERIE DE JEAN-HENRI-ÉDOUARD HEITZ,

RUE DE L'OUTRE, 5.

—

1869.

A MES PARENTS.

P. THENAUD.

A MES AMIS.

P. THENAUD.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE.

M. Bruch ✻, Doyen de la Faculté.

MM. Bruch ✻,
Reuss ✻,
Schmidt ✻,
Colani,
Lichtenberger,
Sabatier.
} Professeurs.

M. Schmidt, Président de la soutenance.

MM. Schmidt,
Lichtenberger,
Sabatier,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

SAINT-BERNARD

ET

SON TRAITÉ *DE CONSIDERATIONE.*

INTRODUCTION.

«Croyez-moi, j'en ai fait l'expérience: vous trouverez quelque chose de plus dans les bois que dans les livres. Les arbres et les rochers vous enseigneront ce que vous ne pouvez apprendre des plus grands maîtres[1],» écrivait un abbé à un jeune noble dont le dessein était de se faire religieux. Ce même abbé dans une lettre adressée à un légat du Saint-Siége se plaignait de ce que, chaque jour, on venait l'arracher à sa solitude et à ses méditations, pour le mêler à toutes les grandes affaires de son époque : «Ces affaires, dont vous voulez me charger aux dépens de mon repos et de mon cher silence, sont faciles ou difficiles. Si elles sont faciles, on n'a pas besoin de moi pour les terminer ; si elles sont difficiles, je n'en suis pas capable, à moins qu'on ne me regarde comme un grand homme, pour qui les grandes choses sont réservées ; comme si je pouvais faire ce qui est impossible à tout autre[2].»

[1] Lett. CVI.
[2] Lett. XXI.

Il est assez difficile de reconnaître, dans ce moine, saint Bernard, l'homme en qui s'est personnifié tout le mouvement catholique du douzième siècle. On se prend à douter de la sincérité de son conseil et de sa plainte, lorsqu'on étudie sa vie, et on préfère presque voir en lui un ambitieux habile dont le plus grand regret eût été de se voir oublié au fond de sa retraite. Sa profonde humilité, alors que les grands, les rois et tous les princes de l'Eglise venaient le consulter, le prendre pour arbitre dans leurs différends, puis s'inclinaient, pleins de respect et de soumission, devant son jugement, paraît au-dessus des forces humaines, et on est porté à s'écrier, quand on l'entend faire remonter à Dieu toute la gloire de ses actions, et se traiter lui-même d'être nul et méprisable : «paroles de prêtre que tout cela.»

Et cependant, le juger ainsi serait rapetisser un noble caractère et méconnaître une grande individualité, ainsi que les mobiles qui l'ont fait agir. Qu'on l'étudie avec soin dans ses écrits et dans ses actions, et on ne tarde pas à voir en lui deux hommes : l'un essentiellement contemplatif, ami du cloître et de la solitude, cherchant par l'ascétisme le plus rigide à vaincre ses passions, et aspirant vers Dieu par la méditation et l'extase ; l'autre, au contraire, qui croit avoir reçu du ciel une mission divine, parcourant tous les états chrétiens et se mêlant à toutes les affaires du siècle, poussé par ce sentiment impérieux qui domine et étouffe tous les autres, qui dompte même la maladie et les infirmités : le sentiment d'un devoir à accomplir. Rien de plus naturel qu'au milieu de ses occupations, de ses fatigues, saint Bernard songe à son cher silence ; que l'homme contemplatif l'emporte quelquefois

sur l'homme d'action; que le but qu'il s'était proposé une fois atteint, son enthousiasme s'évanouisse et son ardeur s'éteigne, mais pour renaître plus énergiques lorsque son devoir l'appellera de nouveau dans le monde.

Quant à son humilité, ses biographes (ses contemporains) prétendent qu'elle a été l'état normal de son âme et qu'elle a toujours existé en lui sans arrière pensée. Certes, nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui ne trouvent en saint Bernard qu'un orgueil et une ambition immenses, cachés sous le manteau de l'humilité; mais nous ne pouvons croire non plus que, devant tant d'autorité, tant d'éloges, tant de respects qui lui étaient prodigués, que devant ces foules enthousiastes qui accouraient de tous côtés, soit pour entendre l'orateur à la parole ardente et irrésistible, soit pour faire bénir leurs malades par le grand saint, il soit toujours demeuré froid, et que jamais un sentiment d'orgueil n'ait soulevé son cœur. Le péché d'orgueil, il doit le commettre bien facilement, l'homme qui est devenu l'oracle et l'idole de son siècle. — Ensuite n'est-ce pas un peu par vanité, peut-être même afin d'accroître son empire, qu'il refusa constamment les plus hautes dignités ecclésiastiques[1], lui qui avait écrit ces lignes: «pourquoi avez-vous fait moine, ô mon Dieu, et caché sous votre tente, dans ces temps de trouble et de désordres, un homme nécessaire au monde, et dont les évêques ne peuvent se passer pour traiter les affaires[2] ?»

[1] Des évêchés (ceux de Langres, de Châlons, de Gênes), des archevêchés (ceux de Reims et de Milan) lui avaient été offerts. — Guizot, cité par H. Martin, *Hist. de France*, III, 326.

[2] Lett. cit. XXI.

Notre intention n'est pas d'étudier les trois faces, que nous venons d'esquisser, du caractère de l'abbé de Clairveaux. Nous nous bornerons dans ce travail à considérer en lui l'homme d'action, principalement dans les efforts qu'il fit pour réformer l'Eglise.

§ 1.

Saint Bernard se fit moine à 22 ans. Il entra dans le couvent de Citeaux, dont la règle sévère était une protestation contre le relâchement de l'ordre de Cluni. La sévérité de cette retraite ne parut bientôt plus suffisante à cet esprit avide de sainteté; il alla, avec quelques moines, fonder le monastère de Clairveaux, dans un lieu triste et retiré, afin de ne plus être troublé par les bruits du monde, et de pouvoir se livrer tout entier à la méditation et à la contemplation des choses divines.

Il faut à l'homme les agitations et les combats de la vie. On n'est bon moine que lorsqu'on se retire dans la solitude, le cœur brisé par la fatigue et les grandes déceptions. Celui qui s'ensevelit dans un cloître avant d'avoir essayé et épuisé ses forces dans la vaste arène de l'humanité, ne pourra jamais trouver le calme et le repos qu'il est venu y chercher. Malgré lui, son esprit se reporte vers le dehors; il songe à la Société, au rôle qu'il aurait pu y remplir. Que les circonstances l'enlèvent à sa solitude pour le mêler aux affaires du monde, il n'hésite pas à croire que c'est Dieu qui lui impose une mission. Voilà le prétexte que sa conscience de moine lui suggère, afin de justifier son retour dans la vie active.

La lassitude produite par le repos, l'inaction, et l'idée (que fait naître cette lassitude) d'un devoir à accomplir imposé par Dieu lui-même, peuvent seules expliquer ce zèle ardent, cet enthousiasme que les moines ont déployés dans les grands événements de l'Eglise. Et quels temps sont plus favorables à ces esprits élevés dans le silence du cloître, que les temps de trouble et de laborieuse création? Saint Bernard, sous ce rapport, fut servi à souhait. Un schisme à éteindre, des hérétiques à confondre et à ramener dans le giron de l'Eglise ; les dogmes à défendre ; des divisions entre pasteurs et troupeaux à étouffer ; enfin des réformes morales et ecclésiastiques à opérer dans le sein du clergé : telle était l'œuvre immense qu'il fallait entreprendre pour rendre à l'Eglise son unité, sa gloire et sa puissance.

Sa haute réputation de science et de sagesse avait depuis longtemps franchi les murs de son couvent; déjà, dans beaucoup d'affaires privées, il avait été pris comme arbitre, lorsqu'une élection irrégulière produisit un schisme dans l'Eglise. Pendant qu'Innocent II se réfugiait en France, Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet, occupait à Rome le siége apostolique. A quel pape devait-on obéir? La France, dans le concile d'Etampes, s'en rapporta à la décision de saint Bernard. Dès lors commence la grande mission de l'abbé de Clairveaux. Il sort de son couvent, profondément convaincu qu'il est appelé à renouveler la face de l'Eglise. C'est Dieu qui lui ordonne d'agir ; et ne doit-il pas obéir à ses ordres, malgré la répugnance qu'il éprouve à quitter sa solitude? Rendre la paix à l'Eglise en faisant reconnaître Innocent II comme seul pape, tel est d'abord son unique souci. Le roi et le

clergé de France s'inclinent devant son choix. Henri Ier d'Angleterre, auprès de qui il se rend, se décide aussi pour le même pape. Puis il accompagne Innocent à Liége, et force Lothaire à se désister de ses prétentions relativement à l'élection des évêques. Bientôt après, il franchit les Alpes; sa sainteté, son éloquence, ses miracles, disent ses biographes, conquièrent à son protégé villes et monastères. Enfin, après huit années de longues fatigues, il conduit aux pieds d'Innocent II, Victor, le nouvel antipape.

Un seul chef, une seule foi. Le schisme éteint, un autre ennemi de l'Eglise se présente, et celui-ci bien plus redoutable, puisqu'il menace la foi traditionnelle : La raison réclame son droit d'existence. «Comprendre pour croire» dit-elle par la bouche d'un puissant penseur, d'un dialecticien habile, d'un grand orateur, Abélard. Elle n'a pas la prétention de démolir, elle veut au contraire prouver les dogmes, afin que la croyance soit plus forte dans toute âme. Ses audacieuses interprétations, ses écarts hors de la route tracée, arrêtés un instant par le concile de Soissons, sont acclamés et acceptés par une foule d'esprits avides de vérité et de liberté. Que va devenir cette foi absolue et unique qui doit dominer dans l'Eglise? Saint Bernard prend en main sa défense. Il dénonce au pape et aux évêques «ce mouvement de l'esprit humain qui usurpe tout et ne laisse plus rien à la foi.» Et les évêques, réunis au concile de Sens (1140), puis le pape, condamnent Abélard, sa doctrine et sa méthode.

Mais les schismatiques et les libres penseurs ne sont pas les seuls adversaires de l'unité catholique. De tous côtés arrivent à saint Bernard des plaintes contre les hérétiques. Les Cathares dans le midi de la France; les dis-

ciples de Pierre de Bruys dans le Languedoc, l'Aquitaine et sur les bords de la Loire; les sectateurs d'Eon de l'Etoile, un fils de la Bretagne; les apostoliques sur les bords du Rhin et dans les Pays-Bas; les partisans d'Arnauld de Brescia dans Rome même, tous s'efforcent, par des attaques multipliées, de renverser la puissance de l'Eglise établie. Les uns affectent un profond mépris pour toutes les institutions de l'Eglise et en rejettent tous les dogmes; d'autres ne veulent plus entendre parler de hiérarchie, de biens ecclésiastiques; ils veulent rétablir la simplicité et la pauvreté primitives. Saint Bernard n'hésite pas à entrer dans ce nouveau et vaste champ d'action. Là où il ne peut se rendre en personne, il envoie des lettres, afin de pousser les évêques à résister énergiquement au flot montant de l'hérésie. Mais, malgré ses laborieux efforts, malgré les anathèmes et les appels au bras séculier du concile de Reims, tout entier sous l'influence de saint Bernard, l'hérésie conserve sa puissance sur les âmes, et c'est à peine si, presqu'un siècle après, l'inquisition et une croisade peuvent parvenir à l'extirper dans le Midi.

Bien que l'unité et la puissance soient les éléments qui forment l'idéal ecclésiastique, à la réalisation duquel saint Bernard a consacré sa vie, ne le prenons point pour l'héritier des grandes idées de Grégoire VII, pour le continuateur de son œuvre. Grégoire VII a voulu soumettre la société civile au clergé, le clergé à la papauté, établir, en un mot, le despotisme, afin de réaliser sur terre le royaume de Dieu. L'abbé de Clairveaux, au contraire, tout en reconnaissant la suprématie romaine, s'est élevé contre ce système absolutiste. Son idéal, il a voulu le réaliser au moyen de réformes. Et quelles sont les réformes

qui lui ont paru nécessaires? Il avait acquis la triste expérience, dans sa lutte contre le schisme et contre l'hérésie, que la grande cause, soit de la division dans le sein de l'Eglise, soit de la haine et du mépris que l'on avait pour elle au dehors, provenait de l'ambition, des richesses et des vices du clergé. «Voyez ses fruits, s'écriaient les ministres hérétiques en parlant de l'Eglise établie dans leurs prédications au peuple; ses fruits sont l'avarice, l'ambition, l'oppression ; or c'est par les fruits qu'il faut juger la nature de l'arbre[1].» Ces sévères paroles avaient dû souvent frapper les oreilles de saint Bernard, alors qu'il essayait de ramener à la foi le midi de la France. Il avait dû remarquer aussi que ce qui attirait les âmes vers Henri de Lausanne et vers les apostoliques, c'était moins leur doctrine nouvelle, que la pureté de leurs mœurs et l'austérité de leur vie. Qu'est-ce qui avait prolongé le schisme, si ce n'est l'ambition et l'amour des richesses? Les cardinaux attachés à Pierre de Léon craignaient, en se tournant vers Innocent, de perdre leur crédit et leurs biens. La grande puissance dont jouissait la papauté, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, n'avait-elle pas poussé Anaclet lui-même à continuer ce schisme, les princes et les rois à l'entretenir afin que cette puissance divisée ne put les dominer? D'où provenait enfin l'abaissement intellectuel et moral du haut clergé, si ce n'est de ce que ni la science, ni la vertu n'élevaient personne aux premières places dans la hiérarchie, et qu'il n'y avait que l'argent, les intrigues et la faveur[2]. En présence de ce triste état de l'Eglise, le programme de saint

[1] Schmidt, *Hist. des Cathares*, t. I.
[2] Fleury, Discours. *Hist. eccl.*, t. XIII.

Bernard a été celui-ci : Réformer les mœurs du clergé ; limiter les trop grands pouvoirs de la papauté, la ramener à ses vrais devoirs et l'obliger à purger sa cour d'un tas d'ambitieux et d'effrontés qui favorisaient toutes les mauvaises causes; donner la direction des églises à des hommes pieux et savants. La tâche était immense, et pour oser l'entreprendre, il fallait non-seulement avoir ce crédit et cette influence dont jouit presque toujours l'homme d'un esprit supérieur et d'une vie austère et sainte, mais encore, avoir en main la toute puissance, afin de briser les oppositions et les obstacles qui se présenteraient. Le jour arriva où ces deux forces purent s'unir. Un ancien moine de Clairveaux, un disciple soumis de saint Bernard monta sur le trône pontifical [1]. Les prédécesseurs d'Eugène III s'étaient montrés tièdes pour les réformes ; de temps à autre, sur les instances de l'abbé de Clairveaux, ils avaient réparé quelques injustices, enlevé leur protection à des évêques de mœurs indignes ; de temps à autre ils avaient su récompenser la pureté et la piété. Mais, pour obtenir ces choses, que de fatigues cet abbé avait dû supporter, et parfois quels déboires! Le pape Honorius, par son chancelier Haimeric, avait censuré sa manière d'agir et l'avait presque forcé à garder le silence [2]. Innocent II qui lui était

[1] L'élection d'Eugène III avait tout d'abord jeté saint Bernard dans l'inquiétude, il redoutait pour son fils spirituel le tumulte des affaires, les grandes occupations si peu en harmonie avec ses goûts modestes, et son amour pour la retraite. «Dieu vous le pardonne, écrivit-il aux cardinaux et aux évêques de la cour de Rome, qu'avez-vous fait? Vous avez tiré un homme du tombeau pour le faire rentrer dans le monde, vous avez plongé dans le tumulte et l'embarras celui qui s'était consacré au repos et à la retraite (Lett. CCXXXVII.

[2] Lett. XLVIII.

redevable de la papauté, vers la fin de sa vie n'avait presque plus tenu aucun compte de ses reproches et de ses conseils ; il s'était éloigné de lui.

Avec Eugène III une ère nouvelle semblait s'ouvrir. La guerre allait être déclarée à l'ambition et à l'immoralité du clergé. Saint Bernard vit dans cette nomination l'ouvrage de Dieu. L'espoir de voir l'Eglise parée de son ancienne splendeur, revint dans son cœur attristé : «Puissai-je, avant de mourir, voir l'Eglise comme en ses premiers jours, quand les apôtres étendaient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des âmes ! »

Dans cette même lettre adressée à Eugène III, tout en le félicitant de son élévation, il lui faisait connaître ce que les âmes chrétiennes attendaient de lui : «Mon fils Bernard, par un heureux changement, est devenu mon père Eugène : il reste que ce changement passe aussi à l'Eglise, votre épouse ; qu'elle change en mieux..... A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes : La cognée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu [1]. » Deux causes empêchèrent la réalisation de ces espérances : le manque d'énergie du nouveau pape et le milieu dans lequel il vécut. Eugène III conserva, sur le siège papal, les goûts timides, modestes et désintéressés d'un moine ; sans audace et sans forte volonté, il préféra toujours écouter les conseils de ses amis qu'agir par lui-même. Un tel homme ne pouvait pas faire entrer la papauté dans la voie des réformes ; il était trop faible pour arrêter le développement des conséquences produites par le système d'Hil-

[1] Lett. CCXXXVIII.

debrand. Puis les événements auxquels il fut mêlé prirent, en grande partie, son temps et son attention : Des jugements à rendre, la croisade et surtout les révoltes des Romains qui le condamnèrent à un exil de plusieurs années.

Quant à saint Bernard, prit-il, lui, en main la cause des réformes? Chercha-t-il à réaliser son programme? Il jouissait partout d'un immense crédit, il possédait la puissance papale, puisqu'Eugène III avait gardé, vis-à-vis de lui, la soumission filiale qu'il lui avait autrefois témoignée, et qu'il ne faisait rien, n'entreprenait rien sans le consulter. Usa-t-il de ces deux puissants leviers pour relever l'église? Jusqu'en 1148, si l'on omet sa première lettre à Eugène, et les efforts qu'il fit pour défendre auprès du pape ceux qui recouraient à lui afin de se faire rendre justice, nous le voyons tout occupé des affaires extérieures. Arriva le concile de Reims. Ce concile dont il était l'âme et Eugène III le président, rédigea plusieurs canons contre les abus ecclésiastiques. On ne songea point à appliquer les lois sévères du concile, et les abus continuèrent d'exister. L'année suivante fut commencé le traité *De consideratione*, qu'on peut résumer ainsi: Des devoirs du pape. Saint Bernard l'écrivit sur la prière d'Eugène III. Ce pape après avoir passé quelques temps dans le couvent de Clairveaux, au moment de quitter la France où il était venu chercher un asile, avait prié son ancien abbé de vouloir bien l'aider et le fortifier dans ses fonctions apostoliques, en lui envoyant de temps à autre des conseils salutaires. Ainsi donc, une tentative faite au moyen d'un concile, et qui n'avait pas abouti, un plan complet de réformes qui, partant du pape, allait jusqu'aux

derniers degrés de la hiérarchie, voilà toute l'œuvre de saint Bernard dans l'intérêt des réformes. Pourquoi n'a-t-il pas consacré ses efforts à ramener l'Eglise dans la voie que lui avaient tracée les apôtres? Pourquoi n'a-t-il pas fait passer dans la pratique ses plans de réforme? Est-ce la crainte de ne pas réussir qui l'a arrêté? L'insuccès n'est jamais entrevu par l'homme qui est plein de foi dans sa mission, par l'homme qui est profondément convaincu qu'il n'est qu'un instrument entre les mains de Dieu. Ces questions, il nous est impossible de les résoudre. Nous nous bornerons à étudier les idées réformatrices qui sont contenues dans le *De consideratione*.

Ce traité se compose de cinq livres. Il fut écrit à diverses reprises, et ses parties furent envoyées à Eugène à différentes époques. Le 1^er^ livre date de 1149. L'année suivante fut écrit et envoyé le second. Une sinistre nouvelle en avait retardé la rédaction et l'envoi. Les croisés qui avaient quitté leur patrie, pleins de confiance en leur cause et en leurs forces, avaient été complétement décimés par les Turcs. En France et en Allemagne le deuil fut universel ; point de famille qui n'eût à déplorer la mort d'un ou plusieurs membres. Avec les cris de douleur, un immense cri de colère vint troubler saint Bernard dans sa retraite. On le rendit responsable de cet épouvantable échec : n'avait-il pas promis la victoire au nom du Seigneur? Quelques voix cependant lui firent entendre des paroles de consolation ; elles attribuèrent la cause de cette défaite aux nombreux désordres qui s'étaient produits dans l'armée des croisés, «tant contre la disci-

pline de l'Evangile que contre la discipline militaire[1].» Quant à lui, lorsqu'il reprit la plume, son esprit, accablé par la tristesse, ne put se détacher de cet événement, et de son cœur oppressé s'échappa d'abord comme un murmure contre Dieu. «Pourquoi donc avons-nous tant jeûné sans qu'Il nous ait regardé favorablement? pourquoi nous sommes-nous humilié? car tout cela n'a point apaisé sa colère contre nous..... Certes on ne peut douter que les jugements de Dieu ne soient très-justes. Mais ce sont des abîmes si profonds qu'il me semble que je puis dire avec grande raison : Bienheureux celui qui n'en sera point scandalisé[2].» Puis, s'appuyant sur ce qu'il y a d'incompréhensible dans les jugements de Dieu, et sur le témoignage de sa conscience qui le justifiait pleinement, il finit par déclarer qu'il se mettait peu en peine des accusations lancées contre lui; il en tira même un sujet de joie: « «Ce m'est un bonheur tout particulier que Dieu veuille se servir de moi comme d'un bouclier. Je reçois de bon cœur sur moi toutes les calomnies des médisants et les traits envenimés des blasphémateurs, afin qu'ils n'arrivent point jusqu'à sa divine Majesté.» Le troisième livre fut écrit en 1152 ; le quatrième et le cinquième arrivèrent au pape peu avant sa mort.

Saint Bernard entreprit cet ouvrage, nous l'avons dit, sur la prière d'Eugène, afin de le consoler dans ses peines, d'édifier son âme et de satisfaire son esprit. Sa profonde affection pour son fils spirituel lui imposait le devoir de ne pas le laisser isolé, sans appui, au milieu des dangers

[1] Guillaume de Neubrige, Othon de Frisingue, cit. de *Hist. litt. supplément.*. p. 38.

[2] *De Consideratione*, liv. II, c. I.

dont il était environné. «Je prendrai la liberté de vous donner des conseils, dit-il dans sa préface toute pleine de son amour et de son respect pour le pape, non en qualité de maître, mais de mère et de mère très affectionnée.»

«Quel sujet prendrai-je pour commencer?» Le premier qui s'offrit à son esprit était l'impression qu'avait dû produire sur l'âme du pape sa soudaine élévation. Passer, presque sans transition, du silence de la solitude au bruit des affaires, de la douce retraite aux graves préoccupations de la papauté, sans nul doute, son fils Bernard devait souffrir d'un tel changement dans sa vie. Il vient donc compatir à sa souffrance qui doit se renouveler toutes les fois que sa pensée se reporte vers son «aimable Rachel» (sa solitude). Mais sa compassion est mêlée de crainte ; il craint que cette souffrance salutaire s'efface à la longue du cœur d'Eugène, qu'elle soit étouffée par la grande habitude du travail et des occupations. L'habitude des occupations est ce qu'il redoute le plus pour lui. Aussi s'efforce-t-il de le prémunir contre elle, en lui faisant entrevoir les tristes conséquences qui en découlent. Ainsi, il espère obliger le pape à rejeter loin de lui ses longs et continuels travaux qui lui prenaient tout son temps. Il veut lui faire recouvrer sa liberté première, la liberté dont il jouissait, étant moine. Et cela dans quel but? afin qu'il puisse se livrer à la considération que saint Bernard a bien soin de distinguer de la contemplation. Celle-ci est «une véritable et certaine vue de l'esprit sur quelque chose, ou bien une conception assurée et non douteuse de la vérité», tandis que la considération est «une pensée qui s'attache à la recherche, ou une application de l'esprit qui cherche la vérité[1].»

[1] *De Consid.*, liv. II, c. II.

Nul ne peut arriver à la contemplation, c'est-à-dire au vrai repos, au vrai bonheur, s'il n'a vaqué à la considération. La chose importante est donc de méditer sur soi-même, de bien se connaître (premier point de la considération), puis de rechercher les vérités nécessaires au salut. Et c'est là le meilleur moyen pour bien se conduire dans les affaires de la vie, surtout pour être utile aux autres; car le vrai sage est sage d'abord pour soi, il doit être le premier à boire de la source de son puits. Tout conseil que l'on donne sans en avoir fait sur soi-même l'application, toute direction que l'on imprime au corps qui vous est confié si elle n'est basée sur une profonde réflexion, ne peuvent qu'être funestes. La considération doit toujours précéder l'action. C'est elle, en effet, qui «purifie l'esprit, gouverne les passions, corrige les excès, règle les mœurs, et établit le bon ordre et l'honnêteté dans la vie[1]». Elle fait plus, elle fait connaître les quatre vertus qui sont pour saint Bernard les vertus cardinales : la force, la prudence, la tempérance et la justice, dont l'union et l'harmonie produisent une nouvelle vertu : la vertu du juste milieu. Cette dernière, résultante des quatre autres, est la vertu chrétienne par excellence ; c'est l'équilibre, la pondération dominant tout notre être ; c'est la perfection elle-même.

Mais est-il du devoir d'Eugène III de se livrer tout entier à la considération ? En agissant ainsi, n'aurait-il pas l'air de blâmer la conduite de ses prédécesseurs ? Ne serait-il pas infidèle au mandat que lui avaient confié ceux qui l'avaient élu? Enfin comme représentant de Dieu, ne doit-il pas plutôt, dans les jours mauvais dans lesquels on

[1] Liv. I, c. VII.

vivait, s'occuper de toutes choses? Saint Bernard est obligé de reconnaître que le titre qu'il porte ne lui permet pas une telle manière de vivre. Et alors, quel conseil lui donne-t-il? «Je me contenterai de vous avertir de ne vous donner jamais tout entier ni toujours à l'action, mais de réserver une partie de votre cœur et de votre temps pour vaquer à la réflexion [1].»

Ainsi il fait la part de la nécessité et n'en persiste pas moins à le pousser vers la considération ; car elle seule, même dans le champ de l'action, peut le diriger. Elle peut le diriger en lui faisant «considérer»: 1° lui-même, comme pape ; 2° ce qui est au-dessous de lui ; 3° ce qui est autour de lui. Ces trois objets de la considération forment le plan du traité dans le 2e, 3e et 4e livres.

Et d'abord le pape. Recherchons avec saint Bernard quel personnage il représente dans l'Eglise. «Il est le prince des évêques, l'héritier des apôtres; il a la primauté d'Abel.. le patriarchat d'Abraham... la puissance de Pierre, l'onction de Jésus-Christ [2].» Son pouvoir est immense; il s'étend jusqu'aux portes du ciel qu'il peut fermer à qui bon lui semble, même à un évêque; à lui seul est confiée la garde des brebis et de leurs pasteurs; et nul ne peut mettre en doute un tel pouvoir, puisqu'il a été conféré à saint Pierre par Jésus lui-même. Pierre a reçu l'ordre de paître les brebis et cela dans le sens le plus général du mot. L'intention du Seigneur, en établissant sur son Eglise un seul chef, était de fonder l'unité ecclésiastique: «il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul berger.» Une autre preuve en faveur de ce privilège uniquement

[1] Liv. I, c. 7.
[2] Liv. II, c. VIII.

accordé à Pierre, est tirée de deux actes de Pierre, racontés par les évangiles. «Les disciples étaient en mer; le Seigneur leur apparut sur le rivage, mais dans un corps ressuscité. Saint Pierre reconnaissant son Maître se jeta aussitôt dans la mer et vint ainsi à lui, pendant que les autres y arrivèrent dans leurs barques. Qu'est-ce que cela? dit saint Bernard, sinon un témoignage de l'unique pontificat de saint Pierre par lequel il a reçu le gouvernement, non d'une seule barque, comme les autres de la leur particulière, mais universellement de tout le monde. Car la mer représente le monde universel, et les barques chaque église particulière. Aussi saint Pierre marchant une autrefois sur les eaux, à l'exemple de son maître, fit connaître par là qu'il était le seul vicaire de Jésus-Christ, qui devait commander non-seulement à une nation particulière, mais généralement à tous les peuples de la terre[1].» Il est inutile de réfuter l'étrange interprétation allégorique donnée à un mouvement de joie si naturel au cœur de Pierre, et à un fait surnaturel. Je ne sache pas que les polémistes modernes se soient jamais servi de ces deux passages du Nouveau Testament pour bien établir la primauté papale. Quant à la première preuve, tout homme, qui n'étudie pas les paroles de Jésus de parti pris, et qui n'y cherche pas des arguments contre ses adversaires ne peut faire autrement que de la rejeter. Les premiers temps du christianisme prouvent amplement du reste que le Christ n'a donné aucune constitution à sa future église. Le seul ordre qu'il ait donné à ses disciples, en leur recommandant l'union, basée sur l'amour, est celui-ci: «Allez de par le monde et évangélisez les nations.» Et, comment

[1] Liv. II, c. VIII.

s'y sont pris les disciples pour accomplir cet œuvre? Saint Bernard va nous l'apprendre: «Les disciples qui savaient le mystère (contenu dans cette parole «un seul troupeau sous un seul pasteur») prirent chacun la charge d'un peuple particulier. Saint Jacques même, qui semblait être la colonne de l'église, se contenta de la seule Jérusalem, laissant à saint Pierre toutes les autres.... Or le frère de notre Seigneur le cédant à saint Pierre, qui des autres serait assez téméraire pour lui disputer sa prérogative[1]?» Cette autorité que Pierre avait sur le collége apostolique et sur toute l'église, avant de mourir, il l'a transmise à l'évêque de Rome d'une manière toute particulière; devant un tel privilège, tout évêque, tout fidèle doit se soumettre et obéir aux ordres qui émanent de la papauté.

Le pouvoir suprême appartient donc au pape. mais s'étend-il sur toutes les puissances de la terre? doit-il tout régler? A-t-il, en un mot, la haute main sur toutes les affaires, tant spirituelles que temporelles?

Au sujet des affaires temporelles, les papes surtout depuis Grégoire VII ont donné une réponse affirmative. Un passage de la bulle «*Unam sanctam*» de Boniface VIII résume admirablement leurs prétentions. «Ne pas convenir que le glaive temporel est dans la main de saint Pierre, c'est ne pas connaitre la parole de Dieu. L'institution des puissances de la terre appartient à la puissance ecclésiastique, et, c'est à elle à juger leur conduite. C'est ainsi que s'accomplit la prophétie de Jérémie touchant l'église: Je t'ai élevé aujourd'hui sur toutes les nations[2].» Comment

[1] Liv. cit., c. VIII.

[2] Jérémie, 1-10. Ne nous étonnons pas de voir un pape interpréter

prirent naissance ces prétentions? Tant que l'église fut sous la dépendance de l'état, elle ne cessa de réclamer la séparation complète des deux pouvoirs, spirituel et temporel. Mais après que la Barbarie eut renversé l'ancien ordre de choses, elle crut, avec raison, qu'il était de son devoir de s'occuper des affaires civiles, alors que la force seule faisait loi. Elle intervint pour protéger le faible, défendre l'opprimé. Elle fit plus, elle donna aux états leurs législations civiles qui enfantèrent la civilisation. Son influence ne faisant que s'accroître, elle aspira à dominer. Ses évêques devenus suzerains prenaient part au gouvernement des royaumes; comme représentants de Dieu, c'était à eux que les rois venaient demander par le sacre la confirmation de leurs droits: c'était leur aide qu'on venait implorer, soit pour affermir une couronne, soit pour l'enlever. Elle prétendit qu'à elle seule appartenait le pouvoir dans les choses temporelles. Ce fut par son principal organe, la papauté, qu'elle formula ses prétentions, prétentions assez timides tout d'abord. Quelques rares voix osèrent protester contre un tel empiétement, mais elles ne trouvèrent point d'écho, pas même chez les princes lésés dans leurs droits.

Le terrain était tout préparé, lorsque Grégoire VII promulgua ses fameuses ordonnances connues sous le nom de *Dictatus papæ* : «Faites donc connaître à tous le monde

ainsi en faveur de sa cause, un passage de l'Ancien Testament. Le système exégétique d'alors l'y autorisait. Les apôtres se sont servi d'une manière aussi large de l'Ancien Testament pour faire accepter Jésus comme Messie. Saint Bernard, de ce passage des Cantiques, «Ma colombe, ma belle, ma parfaite est unique» en tire cette conclusion : qu'il ne doit y avoir qu'un seul troupeau et qu'un seul berger.

(vous saint Pierre et saint Paul), que si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi, sur la terre, ôter ou donner les empires, les royaumes et les principautés, les comtés et les biens de tous les hommes, selon leurs mérites... que si vous jugez les choses spirituelles, que doit-on croire de votre pouvoir temporel[1]?» Ainsi s'exprima, dans le concile de Rome (1080), le pape qui voulut faire régner sur la terre l'absolutisme théocratique. Un tel pouvoir, avant d'être complétement reconnu, devait rencontrer des oppositions. Elles commencèrent à éclater au douzième siècle. Déjà, à la fin du onzième siècle, la puissance temporelle des évêques, que Grégoire VII s'était efforcé de rendre indépendante, avait été attaquée par le grand mouvement des communes. Bon gré, mal gré, plusieurs d'entre eux avaient dû renoncer à leur domination materielle. Au douzième siècle, ce mouvement se propagea jusque dans Rome où la république fut proclamée. Une idée, pleine d'avenir, était au fond de ces agitations : Outre la propriété foncière, on voulait enlever au pape comme aux évêques toute prérogative sur le pouvoir temporel; on voulait ramener le clergé à ses vrais devoirs en l'éloignant malgré lui des affaires séculières. Et ce ne furent pas seulement les hommes hostiles au clergé qui firent cette tentative; des docteurs vénérés, au nom de la haute mission spirituelle de l'église, osèrent aussi s'élever contre cette ambition de dominer qui dévorait le clergé et surtout le pape. «Que nul soldat de Dieu, écrivait Géroh, prieur de Reichersberg, ne se laisse impliquer dans les affaires du siècle; qu'il se dévoue tout entier à celui auquel il s'est

[1] Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, liv. 63.

consacré. Que les choses spirituelles soient confiées aux hommes de l'esprit, les choses séculières aux hommes du siècle[1].» Arrivons de suite à saint Bernard. Il recommande fortement au pape de ne pas s'embarrasser dans les affaires des laïques, Qu'il laisse aux princes le soin de juger les différends qui naissent entre eux. C'est sur leurs péchés et non sur leurs héritages que s'étend son pouvoir. «Les choses terrestres ont leurs juges : les princes et les rois de la terre. Pourquoi empiétez-vous sur un domaine étranger? pourquoi mettez-vous votre faux dans la moisson d'autrui[2].» Comme successeur des apôtres il doit suivre leur exemple ; comme vicaire de Jésus-Christ il doit obéir religieusement à sa parole : Les apôtres ont comparu devant les tribunaux non pour y juger, mais pour y être jugés. Le maître n'a-t-il pas dit, pour éloigner de ses disciples toute pensée terrestre : «mon royaume n'est pas de ce monde»?

S'il n'est pas permis au pape de dominer sur les royaumes et les empires, a-t-il reçu dans l'ordre spirituel un pouvoir sans limite? S'il a été élevé à cette haute dignité, ce n'est pas pour dominer. Il a une toute autre mission à remplir; il a la mission que le prophète Jérémie reçut de Dieu : «Il doit arracher et détruire, ruiner et dissiper, afin de pouvoir bâtir et planter[3].» Telle est sa tâche, et pour l'accomplir il a bien plus besoin d'un hoyau que d'un sceptre. Tel est l'unique héritage que lui ont laissé saint Pierre et les apôtres, héritage qu'eux mêmes avaient reçu des prophètes. Que le pape ne songe

[1] Geroh. cité par Guibal, *Arnauld de Brescia,* p. 23.
[2] Liv. I, c. VI.
[3] Liv. II, c. VI.

donc point à dominer ; saint Pierre le lui défend : «Nous ne prétendons pas avoir la domination sur le clergé, mais nous sommes établis pour être le modèle du troupeau, 1 Pierre.» Qu'il ne se flatte pas de l'élévation de son trône, c'est simplement une éminence, voulue de Dieu, pour découvrir combien le champ de la moisson est immense et combien l'ouvrage est grand. Le monde est ce champ, et le pape doit y entrer, non comme un maître, mais comme un fermier qui doit rendre compte. Le soin qu'il doit avoir de ses brebis, la vigilance dont il doit les entourer afin d'éloigner d'elles les méchantes bêtes, ne doivent point servir de prétexte pour les dominer et les opprimer. La véritable gloire, la seule dont le pape a le droit d'être fier, ne réside pas dans la toute-puissance, mais dans le rôle d'humble serviteur de Dieu, dans la pureté des mœurs et la fermeté de la foi. Tels sont les devoirs que le pape a à remplir comme pape. Mais ses fonctions apostoliques ne doivent pas lui faire oublier qu'il est obligé de travailler aussi pour lui-même. Grégoire VII avait dit que «le pape devenait saint par le seul fait de son ordination canonique, en vertu des mérites de l'apôtre Pierre.» Le passé, même un passé assez récent était là pour lui prouver la fausseté de sa maxime ; mais ce logicien intraitable, au lieu d'écouter les leçons fournies par l'expérience, au lieu de sonder le cœur humain, ne s'occupait qu'à tirer des conséquences de son principe. Plus tard, lorsqu'on reprit la question de la sainteté ou de l'infaillibilité papale (ces deux mots se touchent), on eut bien soin de distinguer l'homme dans le pape, distinction subtile que peuvent seuls comprendre les partisans de l'infaillibilité. Saint Bernard n'admet pas une

pareille maxime. Nous l'avons vu redresser tous les erre-ments du pape au sujet de son pouvoir, au nom de la considération, il vient lui rappeler qu'il est homme, par conséquent sujet aux faiblesses et aux infirmités inhérentes à la nature humaine. «Otez le fard de cet honneur passager, et le faux brillant de cette gloire trompeuse.... vous ne trouverez plus qu'un homme tout nu, pauvre, misérable, et digne de compassion... un homme né pour le travail et non pour l'honneur, un homme né d'une femme, et partant né dans le crime[1].» Son devoir est donc de chercher à se perfectionner. Il faut qu'il s'examine avec une scrupuleuse attention, qu'il considère ce qu'il a été, ce qu'il est, et qu'il regarde s'il a progressé en patience, en douceur, en humilité, s'il est maître de lui dans la prospérité comme dans l'adversité, s'il se rapproche enfin de ce juste milieu où règne la vertu.

C'est par ces conseils, bien dignes d'un père spirituel à son fils en Christ que se termine le livre consacré à la considération du pape.

§ 2.

Le monde entier a été donné aux apôtres, mais pour qu'ils en prissent soin, pour qu'ils le rendissent digne de celui à qui il appartient, digne de leur maître. Héritier de la succession des apôtres, le pape ne doit pas chercher a être plus que ce qu'ils ont été eux-mêmes. Comme eux, il n'est qu'un simple serviteur dont l'unique devoir est de veiller attentivement aux biens qui lui ont été confiés. Ces biens sont toutes les choses qui sont sur la

[1] Liv. II, c. IX.

terre, tout est donc au-dessous de lui. Dieu l'a voulu ainsi, mais c'est afin que les soins du pape s'étendent sur tout et sur tous, aussi bien sur les sages que sur les insensés, c'est-à-dire, aussi bien sur l'église que sur ce qui est hors de l'église : les hérétiques, les juifs et les gentils.

C'est sur ceux qui vivent en dehors de l'église que saint Bernard attire d'abord l'attention d'Eugène. De tous côtés lui arrivaient de tristes nouvelles. Hérétiques, infidèles et schismatiques ne cessaient de faire des progrès, et au zèle ardent de tels adversaires, les évêques n'opposaient que leur tiédeur et leur indifférence. Pour les infidèles il était inutile, disaient-ils, de chercher à les évangéliser, il fallait attendre que le temps de leur conversion fut venu. Saint Bernard s'élève fortement contre cette fausse foi aux promesses divines; « s'est il jamais trouvé personne qui ait cru par hasard? nos pères ont-ils jugé à propos de suspendre la parole de la foi.» Le pape loin d'écouter de telles paroles dont le clergé ne se sert que pour donner une excuse à sa mollesse, doit au contraire travailler sans retard à les ramener dans le sein de l'Église.

Mais ces adversaires ne sont pas les plus redoutables ; ils se tiennent, eux, à la porte de la bergerie, tandis qu'il en est d'autres dans le sein même du troupeau, qui «mordent comme des chiens et rusent comme des renards». Ce sont les hérétiques et les schismatiques. Ne pas chercher à les convertir, ou à réprimer leur insolence, serait, de la part du pape, manquer au plus grand des devoirs. Conseille-t-il à Eugène III, pour que ce but puisse être atteint, d'employer la violence, s'il ne réussit pas par

la persuasion ? Des expressions telles que celles-ci : «*Domabis lupum*», Liv. II, 6. «*Erunt, inquam, hujusmodi maxime tuo studio aut corigendi, ne pereant, aut ne perimant, coercendi*», Liv. III, 1, nous portent à le croire. Cependant quelques écrivains, Mabillon entre autres, ont prétendu que Saint Bernard a toujours repoussé la violence, s'appuyant sur ce passage du sermon 66e : «Nous approuvons ce zèle, mais nous ne conseillons pas cette action (allusion aux bûchers qui avaient été dressés à Cologne par la populace) ; parce qu'il faut persuader et non imposer la foi... il faut des arguments et non des armes.»

Ces paroles seraient certainement concluantes si on ne trouvait pas plus loin celles-ci appliquées aux hérétiques : «*Quamquam melius procul dubio gladio coercentur ... quam in suum errorem multos trajicere permittantur*[1]». La tolérance et la modération ne pouvaient, du reste se rencontrer dans un tel caractère. Autant il était doux et charitable pour ceux qu'il appelait ses frères, autant il était violent, emporté et ardent à demander des peines sévères contre ceux qu'il jugeait ses ennemis. Rendons-lui de suite cette justice : il n'y avait rien d'égoïste dans ses haines vigoureuses et ses longs ressentiments. Ses seuls ennemis étaient ceux qu'il croyait être les ennemis de Dieu. Ne cherchons donc pas à voir dans les paroles adressées au peuple de Cologne une protestation contre leur aveugle fanatisme. Pour nous, nous n'y voyons qu'un blâme apparent contre un jugement et une exécution populaires. Si un pareil acte l'eût réellement affecté, il aurait employé d'autres expressions pour le flétrir. Et pourquoi n'aurait-il pas aussi protesté contre le bûcher de Pierre de

[1] Sermons sur le cantique des cantiques, 66e.

Bruys? Il était présent au concile de Reims lorsque ce concile condamna Henri de Lausanne et Eon de l'Etoile, tous deux à une prison perpétuelle, et plusieurs disciples d'Eon à être brûlés vifs[1]. L'histoire ne nous dit pas qu'il se soit élevé contre de telles condamnations. Non ! il ne devait pas exister de tolérance, de pitié, dans cet homme dont la haine pour les hérétiques l'aveuglait au point de lancer contre eux les plus basses calomnies[2], dans cet homme qui ne retrouvait le calme et la tranquillité qu'après avoir couvert d'humiliations, et écrasé son adversaire.

Quant aux Juifs, saint Bernard croit que le pape est dispensé de veiller sur eux. D'après la tradition, le temps de leur conversion était fixé et nul ne pouvait l'avancer, car il fallait auparavant que tous les gentils fussent convertis, conformément à ce passage des Romains XI, 25 : «Si une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, ce n'est que jusqu'à ce que toute la multitude des gentils soit entrée dans l'Eglise.»

Mais c'était surtout l'Eglise qui demandait les soins les plus attentifs. De son sein, en effet, s'échappaient de nombreux cris contre les scandales, contre les abus que commettait le clergé. Saint Bernard se fait l'interprète de ces plaintes ; et l'expérience lui montrant dans les appels à la cour de Rome, dans les priviléges et les exemptions qu'accordait le Saint-Siége, la cause de ces scandales et de ces abus, il n'hésite pas à aborder de pareilles matières : «J'entends parler du murmure et de la plainte des Eglises. — Elles crient qu'on les tronque, qu'on les démembre.

[1] H. Martin. *Hist. de France*, III, p. 457.

[2] Voir Lettre à Alphonse comte de Toulouse, sur H. de Lausanne ; Fleury, XIII, l. 69.

Il n'y en a point ou presque point qui ne se plaigne, ou ne craigne cette plaie. Vous me demandez quelle est cette plaie? On soustrait les abbés à la dépendance des évêques, les évêques à celle des archevêques » [1]. — Le grand pouvoir qui opérait une telle perturbation dans l'ordre hiérarchique et qui empiétait de plus sur la juridiction ecclésiastique, était la papauté.

Comment était-elle parvenue à jouir d'une telle puissance? M. Chastel, dans un remarquable manuel : *Le christianisme et l'Eglise au moyen âge*, en donne les raisons suivantes : Rome, pendant que la barbarie pesait de son lourd poids sur la terre d'Europe, demeura «au milieu des ténèbres de jour en jour plus profondes, comme un point lumineux, comme un phare sur lequel tous avaient les yeux fixés. » Elle restait seule, en Occident, dépositaire de la foi primitive. Les anciennes Eglises avaient disparu, avec leurs traditions d'indépendance, d'égalité, entraînées et noyées dans le flot barbare, descendu du Nord. Sur leurs débris s'établirent de nouvelles communautés qui nouèrent avec Rome des relations filiales, afin d'acquérir, avec la foi primitive, les forces nécessaires à leur existence. Les Eglises, fondées dans les pays où régnait l'idolâtrie, firent de même. C'était Rome qui, par les ressources et le crédit dont elle disposait, avait envoyé les missionnaires qui les avaient créées; ce fut à elle qu'elles demandèrent de les constituer et de les gouverner. La désorganisation qui s'introduisit dans les rangs de la hiérarchie vint aussi favoriser l'accroissement de la puissance papale. Tout ordre, aspirant à l'indépendance, tout en demeurant dans l'Eglise, ne voulut reconnaître

[1] Liv. III, c. IV.

comme son supérieur que l'évêque de Rome, dont la lointaine surveillance ne pouvait gêner. Ainsi firent les chanoines lorsqu'ils cherchèrent à se délivrer de la juridiction épiscopale; les monastères ne tardèrent pas à les imiter; les évêques eux mêmes secouèrent ainsi le joug de la métropole, qui, à son tour, fut obligée d'en appeler à Rome, afin de conserver un peu d'autorité.

Pour peu que la papauté s'y prêtât, un tel mouvement devait aboutir à l'institution de la monarchie dans l'Eglise. C'est ce qui arriva. A partir de Nicolas I^er^, les papes s'attribuèrent le droit de recevoir les appels; de juger en dernier ressort, et exigèrent du clergé une obéissance complète à leurs ordres et à leurs décrets. Ces prétentions purent s'appuyer, dès leur naissance, sur un recueil canonique qui fut formé dans le diocèse de Mayence. Les fausses décrétales, que l'ignorance et l'indifférence du clergé laissèrent passer presque sans protestation, devinrent le droit canonique de l'Occident. Au sujet des pouvoirs du pape il y était dit: «Le pape seul a le droit de déposer les évêques ou de les rétablir; il n'y a que lui qui puisse les transférer, ériger de nouveaux évêchés, diviser les anciens ou les unir: lui seul peut faire de nouvelles lois[1].»

Telles sont, d'après M. Chastel, les causes qui contribuèrent à fonder et fortifier la puissance papale.

Au douzième siècle nous trouvons cette puissance parfaitement reconnue par toutes les églises, mais il n'en était pas de même de l'emploi immodéré que les papes en faisaient. Leur juridiction souveraine, leur droit illimité d'exemptions, les priviléges accordés d'une manière tout

[1] Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, déj. cit.

arbitraire produisaient trop d'abus pourque des plaintes ne se fissent pas entendre. Que fallait-il pour les réduire au silence? Il fallait que le caprice et l'ambition ne fussent plus les principes directeurs de la papauté; il fallait respecter les choses établies et uniquement travailler en vue de leur propre utilité. Ce sont les conseils que saint Bernard donne au pape dans le liv. III, c. IV.

En vertu de son pouvoir suprême, tout est permis au pape. Mais tout ce qui est permis a-t-on le droit de le faire? La raison, après examen, répond qu'il n'y a que les choses bienséantes et utiles qui puissent être faites ; et de ce qu'une chose est permise, il ne s'en suit pas qu'elle soit bienséante et utile. Si donc le pape, dans ses actions, ne suit que sa volonté et ses caprices, il froisse la raison, et ne se montre pas le disciple de celui qui a dit : «je ne suis point venu pour faire ma volonté.» Il est de son pouvoir d'accorder des priviléges et des exemptions à qui bon lui semble, mais il doit considérer si c'est bienséant et utile, quels fruits en retire l'Eglise. Et quels sont les fruits produits par les exemptions : l'insolence et le relâchement des mœurs. Devenus indépendants, les évêques se sentant maîtres chez eux deviennent insolents. Les moines délivrés de la surveillance épiscopale ne gardent plus de retenue et se livrent à tous les excès. Quels sont les fruits qu'on retire des priviléges? des inimitiés mortelles et de continuelles discordes entre les églises — et entre les monastères. Devant de pareils maux engendrés par le pouvoir papal, saint Bernard laisse échapper de son cœur attristé un murmure mêlé de doute «Pardonnez-moi, s'il vous plait, mais j'ai de la peine à croire qu'une chose qui engendre tant de choses illicites, soit licite en

elle-même[1].» Il ne fait cependant que condamner un abus. Mais il va plus loin, lorsqu'il en arrive à parler du droit que s'arrogeait le pape de transformer a son gré l'ordre hiérarchique et de changer les limites que la tradition avait consacrées. Il ose dire alors «vous vous trompez, si vous croyez que votre autorité apostolique a été établie de Dieu pour être seule aussi bien que souveraine.» Pour lui, l'ordre hiérarchique est d'institution divine; il existe indépendamment de ceux qui le composent, et il n'est permis à personne d'y apporter le moindre changement. Que nous sommes loin des maximes canoniques des fausses décrétales, des maximes qu'avait formulées Grégoire VII dans ses célèbres *Dictatus papæ!* En même temps que la puissance papale, Dieu en a établi de moindres, d'inférieures, dont on doit respecter l'existence et la forme, parce qu'elles sont l'œuvre de Dieu. Du reste l'Eglise n'est-elle pas le corps mystique du Christ? et ne serait-ce pas une impiété que d'en vouloir déplacer quelques membres? Sa constitution n'a-t-elle pas une origine *supra* terrestre? La hiérarchie céleste avait servi de modèle à Jésus-Christ pour constituer son église, avait dit Denys l'Aréopagyte. Le clergé avait adopté avec empressement cette idée du faux disciple de Paul, idée qui était si favorable à ses intérêts et à son ambition. Saint Bernard aussi la partage, mais pour limiter l'ambition papale. Ainsi donc, pour lui, la puissance de la papauté est illimitée en principe; mais en réalité elle doit être limitée par le bienséant et l'utile, et surtout par l'ordre de choses voulu de Dieu.

[1] Liv. III, c. IV.

Un autre abus provenant de grands priviléges que l'Eglise avait elle-même mis entre les mains des papes, était l'abus des appellations au saint-Siège. De toute part, on pouvait en appeler au tribunal apostolique soit pour se faire rendre justice, soit pour faire casser un jugement. Toute juridiction devait cesser quand la cause avait été portée devant lui; à lui seul il appartenait de juger en dernier ressort, et ses jugements seuls étaient irréformables. Saint Bernard voit dans ces appels universels au siège romain, dans le respect que l'on avait pour ses décisions un témoignage invincible de sa singulière primauté [1]. Il ne faut pas remonter au delà du neuvième siècle pour laisser à ce témoignage ce qu'il a d'invincible, car autrement l'histoire s'élèverait contre lui. La constitution de l'ancienne Eglise ne reconnaissait pas, en effet, l'évêque de Rome comme juge souverain dans les affaires ecclésiastiques. Elle avait pour lui une certaine déférence, comme résidant dans la ville où étaient morts saint Pierre et saint Paul ; elle souffrait qu'il donnât des conseils, mais non qu'il imposât des ordres : C'est ce que nous prouvent amplement la conduite d'Irénée en face du pape Victor, la résistance des évêques d'Afrique aux ordres de Zosime qui fut obligé de céder et les énergiques réclamations des Eglises de la Gaule et du nord de l'Italie en faveur de leur indépendance.

Pour saint Bernard, la papauté en obligeant toute juridiction à céder devant la sienne, exerce un droit, droit qu'on ne peut lui contester. Les appellations sont utiles et même nécessaires, «aussi nécessaires que le soleil l'est

[1] Liv. III, 2.

aux mortels, car c'est un soleil de justice qui découvre et réprouve les œuvres de ténèbres[1].»

Elles doivent donc uniquement être utiles à l'homme de bien, à l'innocence opprimée contre l'injustice qui l'opprime. Mais au lieu de servir une si belle cause, les appellations ne servaient qu'à favoriser les ambitieux, les oppresseurs, les impudiques. Tout inférieur qui voulait s'opposer aux actes de son supérieur et se soustraire à son autorité, en appelait à Rome où il trouvait toujours un appui. Beaucoup de solliciteurs, à force d'audace et d'argent, parvenaient à faire condamner ceux même qu'ils avaient opprimés. On voyait aussi des personnes en appeler à la Cour de Rome, soit pour se mettre à couvert des lois de leur pays et vivre impunément dans «l'inceste et l'adultère», jusqu'à ce qu'un jugement fut rendu, soit pour empêcher le tribunal épiscopal de prononcer contre elles une condamnation, attendu que tout tribunal devait cesser ses poursuites dès qu'une appellation avait été faite. Un évêque voulait-il dissoudre ou empêcher un mariage illicite, réprimer les violences et les sacriléges ; suspendait-il de ses fonctions un ecclésiastique indigne ? Si l'on appelait de l'évêque, celui-ci ne pouvait rien entreprendre, il devait même suspendre les peines qu'il avait infligées. Ces abus qui excitaient tant de haines et faisaient mépriser les décisions de l'Eglise avaient déjà été dénoncés à la papauté. Au commencement du douzième siècle Ives de Chartres écrivait au pape Pascal : «Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés et mal intentionnés, pour renouveler une affaire décidée ; et de ne plus permettre que ma vieillesse soit fatiguée par la licence impunie des

[1] Liv. cit.

appellations superflues. L'opposition que nous trouvons dans la puissance supérieure, affaiblit notre autorité; nous n'osons, en effet, exercer la discipline ecclésiastique contre ceux qui s'adressent à vous, non par confiance en la justice de leur cause, mais pour éloigner d'elles tout jugement [1].» Et saint Bernard n'avait pas attendu que son fils Eugène le priât de le diriger par ses conseils pour éveiller son zèle contre de tels abus. Déjà même il avait adressé plusieurs lettres aux papes Honorius, Innocent et Célestin II, afin de faire redresser les torts causés par la Cour Romaine. Toutes ces lettres respirent une profonde indignation et un amer regret. N'écoutant que son zèle et son ardent désir de voir la justice triompher de l'iniquité, seul il osait dire aux papes ce que tout le monde pensait tout bas. Adalbéron, archevêque de Trèves, voyant qu'il avait les mains liées par les appellations, que le pape se rendait juge de tout ce qui devait être fait par l'autorité archiépiscopale, avait prié saint Bernard de défendre sa cause. Saint Bernard accepta, et il écrivit au pape: «La plainte que l'archevêque de Trèves fait de vous, ne lui est pas particulière; elle lui est commune avec beaucoup d'autres, et même avec vos meilleurs amis. Tous les pasteurs qui ont à cœur le salut des âmes, crient tous d'une voix qu'il n'est plus de justice dans l'Eglise, que ses chefs sont inutiles, que l'autorité épiscopale est entièrement avilie.... On en rejette la faute sur vous et sur la Cour de Rome. Vous détruisez, disent-ils, le bien qu'ils font, et vous rétablissez le mal qu'ils ont détruit. Tout ce qu'il y a de scélérats et de chicaneurs dans le peuple et dans le clergé, et même des moines chassés de leurs monastères, courent à vous

[1] Ives de Chartres cit. par Fleury, Hist. t. XIV, l. 66.

et reviennent fiers et triomphants d'avoir trouvé des protecteurs en vous[1].... C'est une honte de voir quels sujets de risée on donne aux ennemis de l'Eglise.» Quels remèdes faut-il employer contre ces maux? Faut-il mépriser les appellations? Non; on devrait simplement ne pas s'en servir en toute occasion : telle est l'opinion exprimée dans le *de consideratione*, Liv. III, 2. L'abus de ces appellations ne vient pas du mépris que l'on en fait, mais le mépris vient de l'abus ; et pour appuyer ce qu'il avance, saint Bernard cite deux faits arrivés à Paris : Un homme était fiancé : le jour des noces étant arrivé, voici qu'un rival voulant lui ôter sa femme, interjeta appel; il assurait que cette femme lui avait été promise auparavant. Fiancé et conviés demeurèrent tout étonnés, le prêtre n'osa passer outre, et la fiancée fut séparée de la table et du lit de son époux, jusqu'à ce que l'on fut revenu de Rome. Le second fait qui prouve que le mépris vient de l'abus est celui-ci : Deux fiancés étaient sur le point de s'unir; sur ces entrefaites on fit courir le bruit qu'un empêchement légitime devait arrêter le mariage. L'affaire fut portée devant le juge ecclésiastique, mais sans attendre la sentence, on en appela à Rome uniquement pour retarder l'affaire. Les fiancés méprisèrent cet appel et le mariage se fit. — Le devoir du pape est donc de faire disparaître l'abus afin que le mépris demeure sans excuse. Il doit aussi faire en sorte que l'offensé après son recours à Rome soit consolé par la réparation des injures qu'on lui a faites et par la fin de ses misères. Le dernier conseil qu'il lui donne, c'est de persévérer dans la voie où il est entré. Plusieurs affaires avaient été rejetées par Eugène III, et renvoyées au tribunal du

[1] Lett. CLXXVIII. V. aussi lett. CCXXXV, CCXXXVI, CCLXX.

lieu où elles avaient pris naissance. Non-seulement il mettait ainsi les parties à l'abri des dépenses et des peines, causées par un long voyage, mais justice pouvait être rendue plus facilement et plus sûrement.

Des abus des privilèges et des appellations, saint Bernard passe à l'état général de l'Eglise. Le pape doit considérer si chaque membre de l'Eglise remplit dignement son devoir, si la soumission, l'humilité, la sainteté règnent dans les cœurs, enfin si les ordonnances et les décrets, élaborés dans le concile de Reims, sont religieusement observés. Cet objet de la considération ne peut être négligé, car tout va au plus mal. Le concile avait ordonné de ne pas élever aux dignités de l'Eglise des jeunes gens ou des personnes qui ne seraient pas dans les ordres, et tous les jours, les nominations sont en faveur de ceux qui n'ont ni le pouvoir, ni la volonté de s'acquitter dignement de leur charge. Le concile avait défendu aux ecclésiastiques, sous peine d'être privés de leurs bénéfices, le luxe, les habits aux couleurs immodestes et aux ouvertures indécentes; depuis quatre ans que le décret a été porté, pas un seul ecclésiastique n'a été privé de son bénéfice; et cependant rien n'a été changé dans leur manière de vivre. Comme autrefois ils ne brillent que par «leur parure de courtisanne, leurs habits de théâtre, leurs équipages de rois et par le luxe qu'ils déploient dans leurs maisons et sur leurs tables. Pourquoi donc avoir fait des lois si ce n'est pour les faire observer?

Que le pape se mette à l'œuvre afin de réparer une telle négligence, il y va de son honneur.

§ 3.

Un troisième point, sur lequel Eugène doit porter sa considération, concerne les choses qui sont autour de lui: Saint Bernard veut parler du peuple et du clergé romains et des personnes qui composent la cour pontificale. Il a soin de dire que ces choses, aussi bien que les précédentes, sont soumises au pape; et, s'il les sépare, c'est parce qu'elles le touchent de plus près, et qu'elles frappent continuellement ses yeux. Chargé tout spécialement de les diriger, il ne peut les négliger sans manquer à son devoir d'évêque du diocèse de Rome. Il faut qu'il parvienne à soumettre son peuple, qu'il travaille à rendre son clergé le modèle du clergé, enfin qu'il fasse de ses officiers et de ses prélats des hommes oublieux de leurs intérêts et uniquement occupés des choses spirituelles. C'était là une tâche bien rude, bien difficile, vu le milieu dans lequel vivait Eugène III.

Par un étrange contraste, au moment où la papauté faisait courber devant elle les princes et les rois, un petit coin de terre, où elle aurait dû surtout dominer, puis qu'elle le gouvernait, était sans cesse en révolte contre elle. Tantôt c'était une aristocratie turbulente qui disputait, au nom de l'empereur, les pouvoirs au clergé; tantôt c'était le peuple qui, entraîné par l'éloquence de quelque tribun, voulait proclamer la république et forcer la papauté à abandonner au pouvoir laïque tous ses droits régaliens.

Le gouvernement papal était-il donc antipathique aux Romains? Nation inquiète, intraitable et surtout inconstante, il lui arrivait souvent de prendre parti pour le pape

contre une famille trop puissante : Un Frangipani avait traîné Gélase II, enchaîné et couvert de sang, dans une des tours de son château; le peuple prit les armes et délivra son pape. Quelques temps après il ouvrait les portes de la ville à l'empereur et à son armée, et acceptait de sa main un antipape Grégoire VIII. — Sous Innocent II, Rome fut divisée par le le schisme. A la mort d'Anaclet elle fit soumission entière à Innocent. Le calme allait-il être rétabli? était-ce une paix durable qui venait d'être signée? L'époque ne le permettait pas. Toutes les villes aspiraient plus ou moins à s'affranchir, à se gouverner elles-mêmes. En Italie les villes Lombardes avaient donné l'exemple, en se constituant en républiques. Rome voulut elle aussi goûter de la liberté; L'humanité courageuse d'Innocent II, qui préserva du pillage la ville de Tibur, lui servit de prétexte pour s'insurger contre le gouvernement du pape. Elle proclama la république; Jordan le le frère d'Anaclet fut son patrice, et quelques années après, elle recevait dans son sein Arnauld de Brescia qui formula ses principes républicains. Ce fut en vain que les successeurs d'Innocent II essayèrent de s'opposer à un tel mouvement. L'un d'eux, Lucius II paya de sa vie sa résistance. C'est dans ces dispositions qu'Eugène III avait trouvé ses sujets lorsqu'il avait été élevé au souverain pontificat; et, sauf quelques rares exceptions, ces dispositions se maintinrent jusqu'après sa mort. Quelle conduite tenir en face d'un pareil peuple? Saint Bernard ne se dissimule pas la difficulté de la tâche, car il connaît les Romains. «Qu'y a-t-il de plus connu dans les siècles passés que l'insolence et le faste des Romains? C'est une nation qui ne sait ce que c'est que la paix, et

qui est accoutumée à la sédition; une nation farouche et peu traitable, qui n'a jamais su se soumettre que lorsqu'elle n'a pu résister» . . . et plus loin: «Ils sont odieux au ciel et à la terre . . . impies envers Dieu, téméraires pour les choses saintes, séditieux entre eux, envieux de leurs voisins, et inhumains à l'endroit des étrangers[1].» Il faut néanmoins qu'Eugène remplisse son devoir, et qu'il travaille à leur conversion avec ardeur et sans avoir recours à la violence. Il ne doit point contre eux se servir de l'épée. Est-ce à dire que le glaive matériel ne peut pas être employé par l'Eglise, et qu'il est uniquement la propriété du prince? telle n'est pas l'opinion de saint Bernard. Le glaive matériel appartient à l'Eglise aussi bien que le glaive spirituel. Elle a le droit de s'en servir lorsque la nécessité l'exige; mais elle ne doit pas elle-même le tirer du fourreau; c'est là le rôle des puissances de la terre qui doivent obéir aux ordres de l'Eglise et défendre par les armes la cause de Dieu[2]. Pour ramener vers lui ses sujets, il n'a qu'à suivre l'exemple des anciens évêques qui se dévouaient corps et âme à leur troupeau, qui, loin de songer à leurs intérêts, dépensaient tout ce qu'ils avaient leurs biens, leur personne même pour le salut des âmes. Héritier de ces dignes serviteurs de Dieu, qu'il ne cherche pas comme quelques-uns de ses prédécesseurs à se faire des partisans en prodiguant l'argent des églises, à acheter des voix avec l'argent destiné à nourrir les pauvres; qu'il ne donne pas ses soins à «l'honneur et au faste», car ce n'est pas ainsi qu'il peut accomplir le commandement qu'il a reçu de paître les brebis «on n'a ja-

[1] Liv. IV, c. II.
[2] Liv. IV, III.

mais vu saint Pierre marcher, ni chargé de pierreries, ni vêtu de soie, ni couvert d'or, ni porté sur une haquenée blanche, ni entouré de soldats, ni environné d'une infinité d'officiers[1].» Un tel éclat est digne plutôt d'un successeur de Constantin que de saint Pierre. (Remarquons avec M. Fleury que saint Bernard ne s'élève pas ici contre ce titre de successeur de Constantin. La prétendue donation de cet empereur à l'évêque de Rome lui paraît tout aussi authentique que les fausses decrétales.) C'est uniquement par la parole que le pape doit agir sur les Romains. La plaie qui les dévore est, dit-on, incurable; on ne peut alors exiger que le pape produise la guérison; il doit seulement y travailler sans relâche: à lui de travailler, à Dieu de donner la guérison, si bon lui semble. Ainsi il aura satisfait pleinement à son devoir; et s'il s'aperçoit enfin que tous ses efforts sont inutiles, qu'il fasse comme le prophète, qu'il quitte la demeure des Chaldéens en disant à ce peuple ingrat «il faut que je m'en aille prêcher l'évangile à d'autres villes[2].» Cette charité, cette haute modération évangéliques, si étonnantes chez saint Bernard, n'avaient pas toujours été conseillées par lui. En 1147, exaspéré de la longue révolte des Romains il écrivit à Conrad empereur d'Allemagne pour l'exhorter à défendre le pape contre ses indignes sujets. «L'empire et le sacerdoce, disait-il dans cette lettre[3] devaient s'entr'aider et se fortifier.

Le clergé s'était-il tourné du côté du peuple? Beaucoup de prêtres avaient accepté avec enthousiasme la doctrine

[1] Liv. IV, III.
[2] Liv. id.
[3] CCXLIV.

de renoncement proclamée par la république; mais les princes de l'Eglise s'étaient, au contraire, serrés plus fortement autour du pape. C'est qu'à la pauvreté apostolique ils préféraient de beaucup le luxe et le bien être ; le titre de hauts dignitaires de l'Eglise leur convenait beaucoup plus que celui de pasteurs des âmes. Leur fonction auprès du pape, était de lui servir de conseillers: ils dirigeaient les affaires de l'Eglise, jugeaient les causes qui étaient portées à Rome ; enfin, ils étaient envoyés comme représentants du pape dans tous les Etats catholiques, soit pour éteindre les hérésies, soit pour terminer les différends entre les princes, ou apaiser les haines entre les Eglises; en un mot, ils formaient la cour romaine, et les légats étaient choisis dans leur sein. C'était vers eux que se rendaient les solliciteurs, ceux qui avaient besoin de puissantes protections pour enlever à leurs causes ce qu'elles avaient de mauvais, ceux qui cherchaient à obtenir des bénéfices ; ils arrivaient chargés d'argent et d'objets précieux, ils s'en retournaient pauvres, mais les causes étaient gagnées et les bénéfices étaient accordés. Les abus dont nous avons parlé, les abus des exemptions surtout étaient, en grande partie, produits par la cupidité et l'ambition des ecclésiastiques.

A côté d'eux se trouvaient des avocats, des procureurs. Un canon du concile de Reims, tenu par Innocent II, (1131), avait défendu aux moines et aux chanoines, outre la médecine, d'étudier les lois pour en gagner de l'argent [1]. Avant la promulgation de ce canon, c'était eux qui passaient les Alpes, chargés de papiers, pour défendre, en

[1] Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIV, l. 68.

cour de Rome, les causes qui leur étaient confiées. Des clercs séculiers les avaient remplacés ; mais ceux-ci résidaient à Rome et c'était la papauté qui les avait à son service, ce qui ne les empêchait pas de recevoir les présents de ceux qui voulaient les intéresser à leurs causes. Tels étaient les personnages qui composaient la cour romaine. L'humilité et la vertu ne pouvaient certes pas habiter un lieu où les lois de Jésus-Christ avaient été supplantées par les lois de Justinien (Liv. I, c. 4), où règnaient le mensonge habile et l'intérêt sordide (Liv. I, c. 10). Sur tout ce qui se faisait, la papauté fermait les yeux, souvent même elle s'y associait ; car, pas plus que sa cour, elle n'était ennemie des richesses et du luxe. Ce n'était pas ainsi, il faut le dire, qu'agissait Eugène III. Cet ancien moine méprisait au contraire les richesses, refusait les présents, et l'argent dont il disposait en qualité de pape, il lui arrivait souvent de le distribuer aux évêques et aux prêtres indigents. Mais de ce désintéressement, de cette bonté, l'Eglise n'en pouvait tirer aucun profit, tant que le pape demeurait sous l'influence de ses conseillers. C'est ce que saint Bernard s'efforce de prouver [1]. Il faut donc qu'il réforme le clergé qui l'entoure. Il faut qu'il prenne dans tous les Etats chrétiens des hommes d'un âge mûr, renommés par leur sagesse et leur prudence ; eux seuls doivent former son clergé et être ses conseillers ; eux seuls peuvent le représenter dignement au dehors. Serviteurs dévoués et austères, ils songeront dans leurs missions, non à dépouiller les églises et à épuiser les bourses des fidèles, mais à avancer le règne de la justice et de la foi.

[1] Liv. IV, c. IV.

Ici se terminent les considérations de saint Bernard sur la papauté, considérations dont il donne un excellent abrégé dans le dernier chapitre du livre IV. «Considérez, avant toutes choses, que l'Eglise romaine, dont Dieu nous a établi le chef, est la mère des autres Eglises et non la souveraine ; que vous êtes non le souverain des évêques, mais l'un d'entre eux.... Considérez que vous devez être une règle vivante de la justice, un miroir de sainteté, le protecteur de la vérité, le défenseur de la foi... l'ordonnateur du clergé, le pasteur des peuples, l'asile des opprimés, l'avocat des pauvres... le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puissants...»

§ 4.

Nous n'avons envisagé jusqu'à présent que les objets secondaires de la considération. Le principal de la considération pour saint Bernard, n'est pas tant l'étude de l'homme et du milieu dans lequel il vit ; elle ne serait alors qu'un moyen de direction. Qu'elle s'arrête aux choses d'ici-bas, vu notre état charnel, c'est son devoir, si toutefois elle s'en sert pour arriver à la connaissance des choses divines. Mais son but réel est de détacher l'esprit de l'homme de la terre et de le tourner uniquement vers l'éternité.

C'est par plusieurs degrés qu'on peut s'élever vers Dieu et à ces degrés correspondent différentes espèces de considération : 1° On peut se servir de ses sens et des choses sensibles : telle est la considération *dispensative :* 2° on peut aussi chercher Dieu par la méditation, en examinant et pesant toutes choses avec prudence : telle est la consi-

dération *estimative;* enfin une 3e espèce de considération est la *spéculative* qui se retire des choses humaines et, aidée par la grâce, parvient, d'un seul essor, à s'envoler vers Dieu et à le contempler. Les premiers degrés servent à produire le troisième ; autrement dit, ce n'est qu'après avoir triomphé de ses sens et de ses passions, qu'après s'être livré à l'étude de la vertu, que l'on peut atteindre à l'état bienheureux de la contemplation. Le troisième degré de la considération se confond donc avec la contemplation.

Quel est l'objet de cette contemplation ? C'est ce qui est vraiment supérieur, ce qui est esprit ; or Dieu est esprit, ainsi que les anges : Dieu par nature et les anges par grâce. Et comment l'esprit de l'homme peut-il chercher à concevoir ces choses supérieures ? par la foi, par l'entendement, par l'opinion. L'opinion ne donne rien de certain, ni d'assuré, tandis que la foi et l'entendement possèdent la vérité avec certitude, mais la foi ne la présente que voilée et enveloppée ; l'entendement au contraire la possède toute nue et à découvert.

Arrivons aux choses divines, à Dieu et aux anges.

Saint Bernard (on doit s'y attendre) partage au sujet des anges l'opinion de l'Eglise. Ce sont des esprits puissants, glorieux, auxquels Dieu a donné naissance, non par voie de création, mais par voie d'émanation ; il admet leur existence réelle, mais il n'en fait pas de purs esprits : il leur donne une enveloppe corporelle, un corps céleste, ethéré, partageant sans doute l'idée des Pères que l'incorporalité était un privilége appartenant à Dieu seul. Toutefois il n'ose affirmer qu'ils ont réellement un corps. C'est pour lui une opinion qui peut être vraie ; il

la croit même vraie, seulement cette vérité ne lui est pas fournie par la foi, encore moins par l'entendement. Des différents noms qui sont donnés aux anges, il conjecture qu'il existe entre eux des degrés, des distinctions. Il est impossible, dans la théorie qu'il expose sur les anges, leur rôle et leurs mérites, de méconnaître l'influence du Pseudo-Denys l'Aréopagite [1] qui depuis longtemps jouissait en Occident d'un immense crédit. Comme lui, il admet neuf ordres d'anges. Quelques-uns de ces ordres (trônes, Chérubins, Séraphins) se tiennent dans les rapports les plus étroits avec Dieu ; ils éclairent même les ordres inférieurs (Anges, Archanges, vertus, principautés, puissances, dominations) qui sont chargés de surveiller et diriger les choses terrestres, les individus comme les sociétés. Cette distinction, cette supériorité des anges les uns sur les autres, saint Bernard paraît l'abandonner, après l'avoir exposée, pour voir uniquement dans les anges des personnifications réelles des actions divines, ou plutôt des esprits auxquels l'Esprit souverain communique sa force et sa puissance, tout en gardant en lui le principe même de cette force et de cette puissance ; ils sont partisans des attributs divins, mais ne les possèdent pas en propre.

Tel est le premier objet que rencontre la considération dans la Jérusalem céleste ; mais sa contemplation ne peut rassasier l'âme ; il lui faut Dieu. Qu'est-ce que Dieu ? Saint Bernard répond par ce mot, par lequel Dieu lui-même se fit connaître à Moïse : «Celui qui est.» Tout est compris dans ce mot : sagesse, puissance, bonté divine, etc. Car il faut avoir l'être pour posséder ce qui forme

[1] *Hist. des dogmes* ; Gieseler traduct. Bruch et Flobert, 296.

les attributs de l'être, et l'être est le propre même de Dieu ; on ne peut le trouver qu'en lui. Qu'est-ce encore que Dieu? le principe suprême de toutes choses, le principe qui n'a point de commencement, autrement il existerait un autre principe qui lui aurait donné naissance. Dieu est celui sans lequel rien n'est, qui a fait toutes choses par voie de création. Il a fait toutes choses, mais de quoi? de rien. «Car s'il les avait faites de quelque chose, il n'aurait pas fait celle-ci, et partant, il n'aurait pas fait toutes choses [1].» Il est en toutes choses, mais toutes choses ne sont pas lui, il est substantiellement partout, et il n'est nulle part. Dieu est encore la chose dont on ne peut rien penser de mieux. En Dieu il n'y a rien que Dieu. Gilbert de la Porrée, réaliste aristotélicien, dont les erreurs avaient été condamnées au concile de Reims, voulait qu'on séparât «l'idée de la divinité, comme idée de genre, de l'idée de Dieu, parceque, selon lui, la divinité ou la nature divine était l'*universale*, qui ne se réalisait que dans les individus, que c'était l'universel par lequel le Père, le Fils, l'Esprit, devenaient Dieu [2].» Cette proposition contre laquelle saint Bernard s'était élevé dans le concile de Reims, lui revient à l'esprit et il recommence à argumenter contre le quadrithéisme.

La divinité ne peut être séparée de Dieu ; elle est en Dieu comme les autres qualités, mais toutes ces choses n'en sont qu'une «si nous les croyons différentes, dit saint Bernard, nous n'aurons pas une quaternité mais une centenité.» Si c'est par la divinité que Dieu devient Dieu, il y a alors un principe supérieur à lui, il n'est plus ce

[1] Liv. V, c. VI.
[2] Gieseler, *Hist. des dogmes*, 409.

qu'il y a de plus grand et de plus parfait. Dieu est vraiment un ; il est aussi trinité. L'unité est-elle détruite ? Non, car tout en parlant du Père, du Fils et du Saint Esprit, on parle d'un seul Dieu, et l'unité ne porte point atteinte à la trinité. Rien de surprenant en cela, si l'on considère que les trois personnes sont une seule et même substance, une seule et même nature, et que cette substance, cette nature est ces trois personnes. «Ce mystère est extrêmement relevé et digne de respect, ajoute saint Bernard, mais on ne doit pas l'examiner avec trop de curiosité..... il est de la piété de le croire.»

Contrairement à ce que nous venons de voir dans la Trinité: l'unité s'appuyant sur l'essence, la substance, et la Trinité sur les personnes et leurs propriétés, en Jésus-Christ l'unité est basée sur la personne, tandis que les essences, les substances qui la composent: Verbe divin, âme et chair existent sans confusion, distinctes l'une de l'autre, mais cependant s'unissant pour former l'unité personnelle. On ne doit pas s'étonner que trois essences différentes constituent une unité. L'âme et le corps, substances différentes ne forment-ils pas, réunis, un seul tout : l'homme? Mais comment peut-il se faire que l'unité existe en Jésus. Il est en même temps Dieu et homme : Dieu comme seconde personne de la Trinité, homme comme partageant notre corporéité et notre âme. Seulement ces deux natures ne forment qu'un seul sujet, et à cause de l'identité du sujet chaque nature communique à l'autre ce qui lui est propre. Aussi, entre elles, l'union est si étroite qu'on peut dire que Dieu est homme et l'homme est Dieu. — Revenons à Dieu. — Lui seul a connaissance de lui-même. Mais à l'égard de toutes choses il en est la fin; à

l'égard de l'élection il est le salut. Il est une volonté toute puissante, une lumière éternelle qui crée les âmes, afin qu'elles le connaissent et jouissent de lui. Cette volonté toute puissante étant une règle d'équité inflexible et immuable, tout ce qui lui est contraire et opposé se brise contre elle. Les efforts que font les méchants en luttant contre elle, sont la source même de leur misère. Pour eux point de jouissances, point de bonheur, car il est juste que celui qui recherche toujours ce qui n'est ni honnête ni raisonnable n'arrive jamais à l'accomplissement de ses désirs. Dieu est encore le supplice des méchants, parce qu'il est lumière, et bien qu'ils la haïssent, ils ne peuvent se soustraire à sa clarté. De plus, leur âme est immortelle, et avec elle vit la mémoire qui conserve le souvenir de toutes les iniquités commises, souvenir éternel qui a pour conséquence nécessaire un tourment éternel.

«Dieu est la longueur, la largeur, la profondeur, et la hauteur[1].» Ce n'est pas une diversité de substances que saint Bernard veut exprimer, ni la distinction des personnes de la Trinité. Ces quatre choses ne sont qu'une seule et même chose, Dieu, que l'esprit est obligé de dédoubler afin de le comprendre. La simplicité de Dieu ne pourrait être saisie par l'esprit humain. Par la longueur saint Bernard veut désigner, l'éternité de Dieu; par la largeur sa charité, par la hauteur sa puissance, par la profondeur sa sagesse. Point de bornes à ces choses; ni les lieux, ni les temps ne peuvent les limiter. — Par le raisonnement nous ne pourrons jamais comprendre ces divins mystères, la sainteté seule nous les dévoile; car elle

[1] Liv. V, c. XIII.

seule nous élève vers Dieu, nous attache à lui et nous embrase de son esprit. — Les qualités de cette sainteté qui nous montrent Dieu sont : 1° l'admiration que fait naître la contemplation de la hauteur de sa Puissance ; 2° la crainte produite par la contemplation de la profondeur de sa Sagesse ; 3° l'amour produit par la contemplation de la largeur de son Amour, enfin la patience, la persévérance en présence de son Eternité. La sainteté ou plutôt la foi que peut seul posséder l'homme qui s'adonne à la contemplation des choses divines, tel est pour saint Bernard le plus sûr, et même l'unique moyen d'arriver à la connaissance de Dieu. L'intelligence et le raisonnement ne peuvent qu'égarer[1].

Ainsi se termine le 5e et dernier livre. Notre tâche est finie. Nous avons essayé, dans ce travail, de montrer un des côtés un peu négligé de la personne de saint Bernard. Le champion de l'autorité absolue en matière de foi, l'adversaire d'Abélard a trop fait oublier l'homme ami des réformes, l'homme qui s'est efforcé d'attirer l'attention de tous sur les grands abus en matière de discipline. Ses conseils, ses avertissements furent-ils écoutés? Après lui, nous trouvons les mêmes abus, nous entendons les mêmes plaintes ; il faut attendre encore deux siècles avant que des réactions sérieuses viennent forcer le clergé et la papauté à songer à la réforme de l'Eglise.

[1] Nos faibles connaissances sur la philosophie et la théologie scolastiques ne nous permettant pas de discuter les systèmes, nous nous sommes contenté d'exposer les idées théologiques de saint Bernard aussi clairement qu'il nous a été possible.

THÈSES.

I. — La prière suppose la croyance à l'intervention directe de Dieu dans la conscience humaine.

II. — Historiquement, le christianisme repose sur un fait surnaturel.

III. — Il n'y a rien de moins chrétien que l'intolérance.

IV. — Un grand tort du protestantisme est de repousser systématiquement les couvents. La vie du cloître, mais du cloître sans vœux à prononcer, sans régle ascétique, est souvent nécessaire aux âmes fatiguées du monde.

V. — Un des résultats des croisades, un peu laissé dans l'ombre, c'est d'avoir servi à détruire chez les peuples le prestige dont le prêtre était environné.

VI. — Un grand tort des missionnaires est de mêler dans leurs prédications la doctrine à la morale. Leur but unique devrait être de civiliser et de moraliser.

VII. — L'idée vraiment chrétienne de Dieu a pour conséquence nécessaire la prédestination des hommes au salut.

VIII. — La prédication doit s'adresser à toutes les facultés de l'homme, aussi bien à l'intelligence qu'à la conscience et au cœur.

IX. — De l'union de l'église et de l'état, il résulte pour l'église des avantages qu'on ne saurait méconnaître.

Vu,

Le Président de la soutenance,
SCHMIDT.

Permis d'imprimer,
Strasbourg, le 19 avril 1869,
Le Recteur,
A. CHERUEL.